



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Concours du second degré – Rapport de jury
Session 2013**

CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS
DE LYCÉE PROFESSIONNEL

Interne et c.a.e.r

SECTION GÉNIE CIVIL
OPTION CONSTRUCTION ET RÉALISATION DES OUVRAGES

Rapport de jury présenté par : Monsieur Thierry KESSENHEIMER

Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Table des matières

1. Composition du jury	2
2. Définition des épreuves	3
a) Épreuve d'admissibilité : Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.	3
b) Epreuve pratique d'admission : présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.	3
3. Commentaires sur les épreuves	4
a) Épreuve d'admissibilité :	4
b) Epreuve pratique d'admission :	4

1. Composition du jury

Président : KESSENHEIMER Thierry, Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Vice-président : ESSELIN Didier, Inspecteur de l'éducation nationale

Secrétaire générale : PERSENT-LEROY Odile, Inspectrice de l'éducation nationale

Membres de jury :

BALERET Franck, Professeur de lycée professionnel

BERNIER Jean-Yves, Professeur de lycée professionnel

FABRE Carole, Professeur agrégée

GROSSI Primo, Professeur de lycée professionnel

GUICHARD Bernadette, Professeur de lycée professionnel

HOLTZ Emmanuel, Professeur de lycée professionnel

LACHIZE Didier, Professeur de lycée professionnel

LAMBERT Patrick, Chef de travaux de lycée technique

2. Définition des épreuves

- a) **Épreuve d'admissibilité** : Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (coefficient 1).

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire durant les différentes étapes de son parcours professionnel.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi les situations d'éducation observées en collège ou en lycée, l'expérience qui lui paraît la plus significative dans sa contribution au fonctionnement de l'établissement scolaire, à sa collaboration avec les personnels enseignants et les autres personnels et à l'action éducative.

- b) **Epreuve pratique d'admission** : Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel (coefficient 2).

Durée des travaux pratiques : 4 heures

Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure

Durée de l'exposé : 30 minutes

Durée de l'entretien : 30 minutes

Analyse d'une situation d'éducation dans un établissement scolaire du second degré ou de documents de nature professionnelle.

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury. Elle prend appui sur un dossier proposé par le jury, en rapport avec des problèmes d'éducation et de vie scolaire dans les établissements du second degré.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée : Bac Pro TB ORGO.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

3. Commentaires sur les épreuves

a) Épreuve d'admissibilité :

Le jury a examiné tous les dossiers reçus dans le cadre de l'admission au concours interne CAPLP Génie Civil Réalisation d'Ouvrage.

A la lecture des dossiers, le jury a constaté qu'un certain nombre de candidats n'a pas suivi un cursus (formation ou expérience professionnelle) leur permettant d'acquérir un savoir-faire inhérent à la mise œuvre dans le domaine du Gros Œuvre. De ce fait, les présentations pédagogiques proposées par des candidats enseignants dans les domaines de la Construction Economie, de l'Équipement Technique Énergie ou autre ne sont pas en adéquation avec la spécialité du concours, Réalisation d'Ouvrage.

Le jury apprécierait que les candidats respectent le cahier des charges défini par le B.O., en particulier le nombre de pages. En outre, une présentation soignée et paginée faciliterait la lecture des dossiers.

Dans la première partie, le jury souhaite disposer d'éléments permettant de retracer le parcours de formation et le parcours professionnel du candidat.

Dans la seconde partie, il est impératif que la situation présentée soit située dans une progression ou une planification annuelle. Cette situation ne doit pas être un résumé de l'année scolaire et doit correspondre à une séquence significative, réalisée avec des élèves. L'analyse pédagogique de la séquence est nécessaire sans être un cours de pédagogie.

Pour cette séquence, les objectifs opérationnels doivent être clairement définis. La prise en compte de la diversité des élèves et le mode d'évaluation de la séquence doivent apparaître.

b) Epreuve pratique d'admission :

Le jury souhaite donner les conseils suivants aux candidats :

Pour la partie orale :

- Maîtriser l'exploitation du référentiel de certification du Bac Pro TB ORGO et les compétences devant être acquises par un jeune en formation.
- Utiliser obligatoirement le contenu du dossier (plans et documents techniques...) pour la présentation de la séquence.
- Étayer l'évaluation proposée par des indicateurs précis.

Pour la partie pratique :

- Les candidats doivent être capables d'effectuer une mise en œuvre dans les différents domaines du gros œuvre et maîtriser les gestes professionnels élémentaires, y compris les techniques les plus récentes.
- Les candidats doivent prendre le temps de lire le sujet et d'analyser les documents mis à disposition.
- Les techniques de report des cotes de niveau (niveau laser et lunette) doivent être connues.
- Le respect des règles de sécurité (travaux en hauteur, stabilité des coffrages, étaieusement, manutention, serrage...) est impératif.